

Déclaration de non-risque pour risque biologique et produits dangereux

Les réparations, maintenances ou reprises d'appareils ou composants ne peuvent être effectués que lorsque les appareils ne contiennent aucuns produits dangereux et qu'une déclaration de non-risque dûment complétée est annexée. Si tel n'est pas le cas, la réparation, maintenance ou reprise peut être refusée.

Cette déclaration ne peut être complétée que par du personnel autorisé, et doit être muni d'une signature juridiquement valide.

1. Genre d'appareils / de composants

- Désignation:
- Numéro d'article:
- Numéro de série:
- Numéro de facture:
- Date de livraison:

2. Motif de l'envoi / intervention (réparation, renvoi d'un appareil en démonstration* etc.)

.....
.....

**Lors de la reprise d'un appareil en démonstration, les pièces abîmées, sales ou contaminées seront remplacées aux frais de l'utilisateur.*

3. Etat des appareils / composants

- Ont-ils été utilisés ? OUI NON
- Avec quels produits ont-ils été en contact ?

.....
.....
.....
.....

4. Les appareils / composants sont-ils exempts de substances dangereuses, infectieuses ou radioactives ?

OUI NON

5. Déclaration juridique: (en caractères d'imprimerie)

Nous soussignés assurons / je soussigné assure que les informations ci-dessus sont correctes:

Société / Hôpital / Ecole / Institut:

Département:

Adresse:

Personne compétente:

Signature de la personne autorisée:

Date: